

Orchestre de Besançon - Encaissement et réaffectation d'une participation

M. LE MAIRE, Rapporteur : L'Orchestre de Besançon a apporté sa contribution à la réalisation puis à la présentation de 3 opéras de BRECHT en partenariat avec l'Ensemble Justiniana.

Dans le cadre de l'accord conclu avec cet ensemble, une somme de 75 000 F doit être reversée à la Ville de Besançon pour la prestation de l'Orchestre.

Il est proposé au Conseil Municipal d'encaisser cette somme en recettes sur l'imputation suivante : 92.22 / 7588 / 41027 et de la réaffecter en dépenses : 92.22/64131/ 41027.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Visa préfectoral du 11 mars 1996.